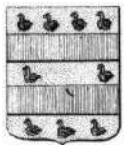


Mello



Gui de Mello,  
Evêque  
de Verdun  
et d'Auxerre

## Seigneurs de Mello



Dreu ?  
de Mello



Dreu IV  
de Mello



Guillaume 1<sup>er</sup>  
de Mello



Guillaume II  
de Mello

## Picardie, Ile-de-France, Champagne, Bourgogne (Nivernais)

*famille originaire de Picardie*

*dont une branche s'établit en Bourgogne (Nivernais).*

*Les filiations - surtout dans les premières générations - sont très confuses et donnent lieu à de multiples interprétations : plusieurs hypothèses sont données ici : le débat reste parfaitement ouvert.*

*A croire que l'expression mêli-mélo leur est dédiée ?*

### Armes :

*«D'or, à deux fasces de gueules & à une bordure d'oiselets de gueules rangés en orle»*

*ou «à une orle de merlettes de même»*

*ou : «à l'orle de neuf merlettes de même, quatre en chef, deux en fasce & trois en pointe.» (Dreu II de Mello)*

*ou : «accompagnées de neuf merlettes du même mises en orle, 4, 2 & 3»*

*ou : «D'or, à deux fasces de gueules accompagnées de six merlettes du même posées 3, 2 & 1 entre les fasces (alias : au lambel à 4 pendants)».*

### Sources complémentaires :

Medlands, + Paris région, Nobility ES III 649, 650

Ourscamp (Notre-Dame) CCLXII p.158

Gisleberti Chronicon Hanoniense MGH SSXXI pp. 515-516

Willelmi Chronica Andrensis 194 MGH SS XXIV p. 755

220 MGH SSXXIV p. 763,

Héraldique & Généalogie,

euweb.cz,

Cartulaire de Saint-Martin-des-Champs (Sorbonne, J. Depoin),

Héraldique & Généalogie (alliances Beaumetz, Saint-Priest, Lafauche, Châtillon-en-Bazois, Tocy),

Dictionnaire de la Noblesse (F. A. Aubert de La Chesnaye-Desbois,

éd. 1775, Héraldique & Généalogie),

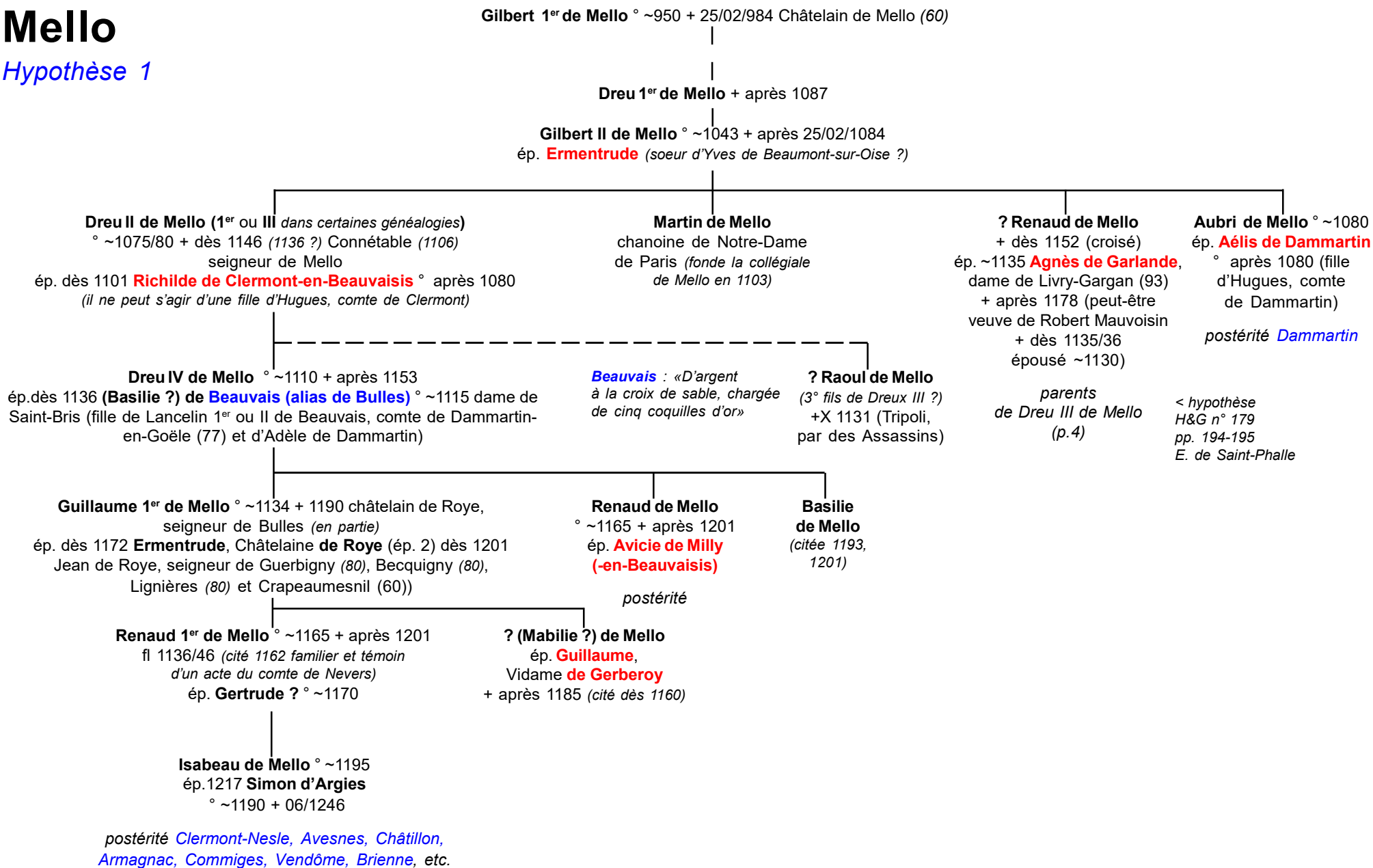
Contribution de Christian Quevilly (06/2018),

"Noblesse & Chevalerie en Flandres & en Artois", Paul Roger, 1843

© 2005 Etienne Pattou  
Dernière mise à jour : 17/12/2018  
sur <http://racineshistoire.free.fr/LGN>

# Mello

## Hypothèse 1



# Mello

## Hypothèse 2

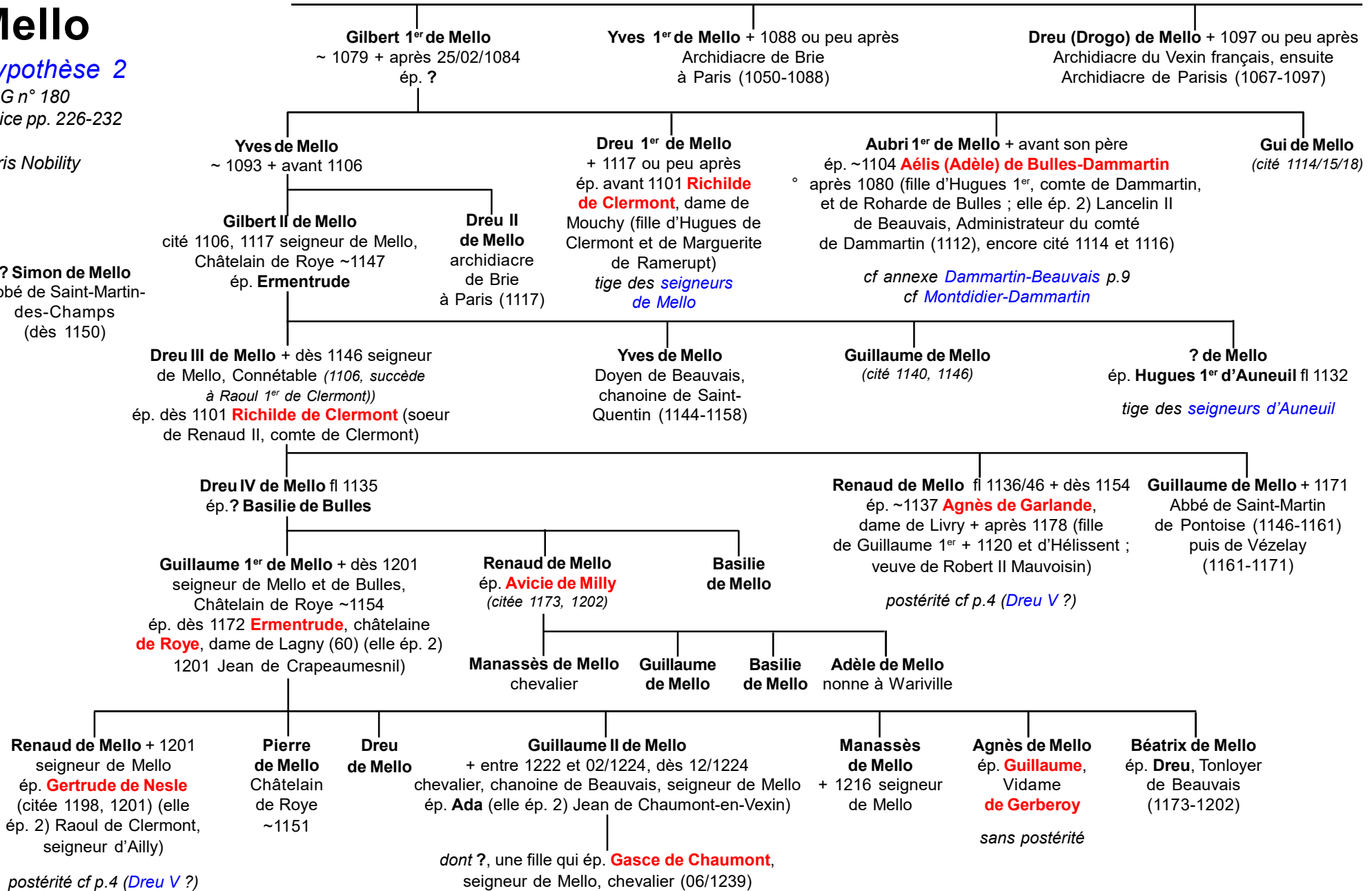
H&G n° 180

notice pp. 226-232

+

Paris Nobility

? **Simon de Mello**  
Abbé de Saint-Martin-  
des-Champs  
(dès 1150)



# Mello

2

**Dreu III de Mello** ° ~1138 + 03/03/1218 seigneur de Baulche (89), Saint-Bris (89), Saint-Maurice-Thizouaille (89) (du chef de sa femme) et de Voisines (89, par don du Roi), croisé (1191), Connétable de France (1183, succède à Raoul 1<sup>er</sup> comte de Clermont) (Châtelain de Loches et Châtillon-sur-Indre, conquises en 1204)

ép. 1) dès 1160 **Basilie de Mouchy** ° ~1125 + dès 1164 (fille de Dreu (II ou III) de Mouchy + 1153 et d'Edith de Warenne ; peut-être veuve de Guillaume 1<sup>er</sup> de Dampierre + avant 1160, Bouteiller de Champagne, dont postérité)  
ép. 2) dès 1164 **Ermengarde de Joigny**, dame de Saint-Bris, Baulche et Saint-Maurice + après 1209 dès 1217 (fille de Geoffroi, seigneur de Saint-Bris, Quenne, Chitry et Augy, et de Reine de Toucy, dame de Saint-Maurice)

\* certaines sources font d'**Agnès de Mello**, dame de Vézennes, la fille de Guillaume de Mello et d'Ermentrude de Bulles.

**Guillaume 1<sup>er</sup> de Mello «Le Jeune» ou «Le Pacifique»** ° ~1163/70 + 1249 (croisé) seigneur de Saint-Bris (89, 1209) et Baulche, comte de Mello, croisé (1209, 1248) (fait prisonnier avec Mathieu de Marly dans un combat franco-anglais en Vexin 09/1198) ép. dès 1209 **Elisabeth (dite «Duchesse») de Mont-Saint-Jean**, dame d'Ancy-Le-Franc ° ~1198/1203 + après 1216 (fille de Guillaume 1<sup>er</sup>, seigneur de M-S-J, Salmaise (21) et Bure, et de Bure d'Ancy-Le-Franc)

**Dreu de Mello** +X 08/01/1249 (Chypre, croisé) seigneur de Loches (37), Châtillon (36), Mayenne et Saint-Maurice-Thizouailles ép. dès 1218 **Isabeau de Mayenne** + 11/11/1257 (fille de Juhel II et de Gervaise de Vitry ; ép. 2) Louis 1<sup>er</sup>, comte de Sancerre)

**Agnès de Mello** ° ~1170 + après 1215 dame de Vézennes (ou Voisines) ép. dès 1195 **Garnier III (alias Guarin) de Traînel**, seigneur de Marigny-Le-Châtel (10) + dès 11/1218

**Alix (Adélaïde) de Traînel**

postérité *Polignac, Mercoeur, etc.*

sans postérité

**Guillaume II de Mello** + 1248/1249 (Nicosie, Chypre), croisé, seigneur de Saint-Bris ép. ?

**Dreu IV (1<sup>er</sup>, ou II) de Mello «Le Jeune»** + dès 1252 (croisé) seigneur d'Epoisses (21), Château-Chinon (58) Bréchart et Saint-Bris (89), croisé (1248/49) ép. dès 1225 **Helvise (alias Aloïs) de Montbard**, dame d'Epoisses, Givry (71), Montécot, Marry et Château-Chinon + dès 1252 (fille d'André III + 1233, et d'Huguette de Bourgogne-Monta(i)gu, dame de Givry + après 1244 - ? ou fille de Bernard et de ? de Saudon ?)

**Gui de Mello** + 1270 Evêque de Verdun (1245) et d'Auxerre (03/1247) Légat du Pape cf annexe pp.9 et suivantes

**Marguerite de Mello «L'Aînée»** ép. avant 1268 **Gui 1<sup>er</sup> de Clermont-Nesle** + ~1302 seigneur de Nesle, Grand-Queux de France (fils de Simon II de Clermont et d'Alix de Montfort) postérité > cf *Clermont-Nesle*

**Isabelle de Mello** ép. 1) 05/1235 **Falco II Robert, de Montgascon** (63) ép. 2) ~1230 **Hugues de Châtillon-en-Bazois**, seigneur de La Montagne et de Jaligny + entre 1257 & 1268

**Agnès de Mello** ép. **Hugues de Plancy**

**Marguerite de Mello «La Jeune»** ° ~1218 + 21/02/1254 ép. **Guillaume 1<sup>er</sup> de Villehardouin** ° ~1210 + 08/06/1246 seigneur de Villy (-Le-Maréchal, 10), Villebertin (Moussy, 10), Villehardouin, des dîmes de Chesley (10), Lézennes (89), Maréchal de Champagne (1232) (fils d'Erard 1<sup>er</sup> et de Marie de Lézennes) postérité *Villehardouin (Isabeau) Joinville, Brienne, Châtillon, Noyers, Dreux, Dampierre, Essarts, Coucy, Châteauvillain, Craon, Montmorency, Thouars, etc.*

*Branche de L'Orme*

**Isabelle (Elisabeth) de Mello**, dame de Saint-Maurice-Thizouaille (89) ép. 1) 08/11/1257 **Guillaume III comte de Joigny** + ~1271 croisé (1248-1254) (veuf d'Agnès de Châteauvillain, dame de Villenauxe (10) ép. 2) avant 25/07/1276 **Humbert II de Beaujeu** seigneur de Montpensier + ~1285

**Dreu V (II, ou III) de Mello** ° ~1240 + 23/04 ou 01/05/1310 seigneur de Bréchart, Saint-Bris, Epoisses, Château-Chinon (1247), Baulche et Lormes, Givry (1263) ép. 1) (c.m.) 1246 (avec dispense) **Adélaïde de Montréal** ép. 2) ~ 1255 **Eustachie de Lusignan**, dame de Sainte-Hermine, Brulain, Prahecq, Cherveux (Deux-Sèvres), Jarnac et Sanxay ° ~1252 + 1270 (Tunis) (fille de Geoffroi de Lusignan + 1274 et de Jeanne de Châtellerault) ép. 3) ~1283 **Jeanne de Trie** + après 1309 (fille de Philippe et d'Adèle de Nanteuil)

postérité (p.5)

La seigneurie de **Mello** passe aux **Nesle** (Gui 1<sup>er</sup>) puis aux **Montmorency**

**Guillaume 1<sup>er</sup> de Mello** + ~1283/85 seigneur d'Epoisses et Givry ép. **Agnès de Saint-Vérain** dame de Vézennes et Givry (1285) (ép. 2) Jean, seigneur de Frôlois, Marigny et Milly)

postérité (p.7)

*Branche d'Epoisses*

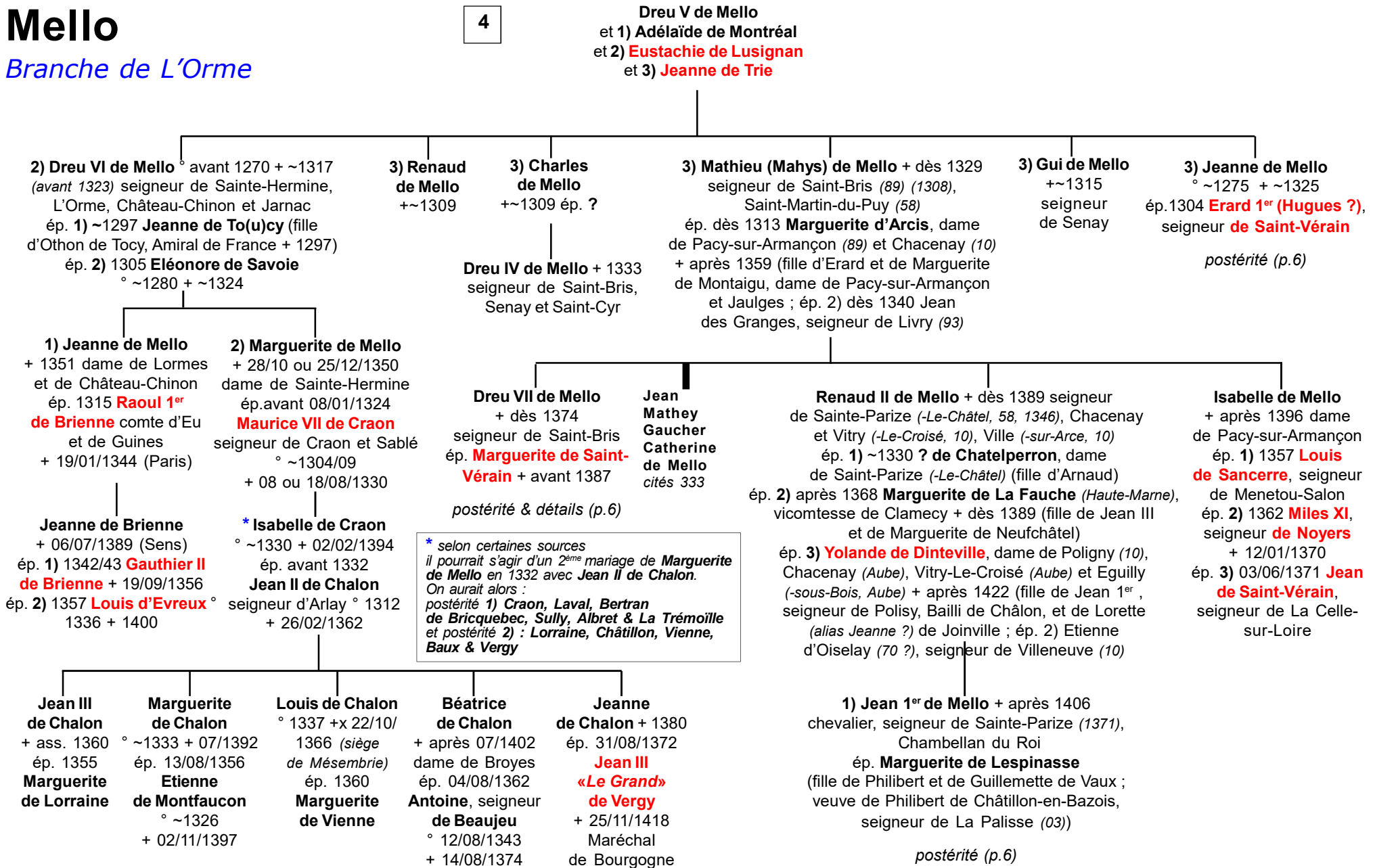
**Isabelle de Mello** ép. 1) 1266 **Richard d'Harcourt** + 1269 seigneur de Boissy-Le-Châtel et d'Elbeuf ép. 2) **Gui V Mauvoisin** seigneur de Rosny + 1311 (ass. à Nantes)

postérité *Mauvoisin, Wavrin, Melun, etc.*

**Yolande de Mello** + après 1300 ép. 1250 **Robert IV de Bommiers (alias Beaumez)**, seigneur de Bommiers, Montfaucon, Blaison et Mirebeau + dès 1272 (veuf de Mahaut de Déols)

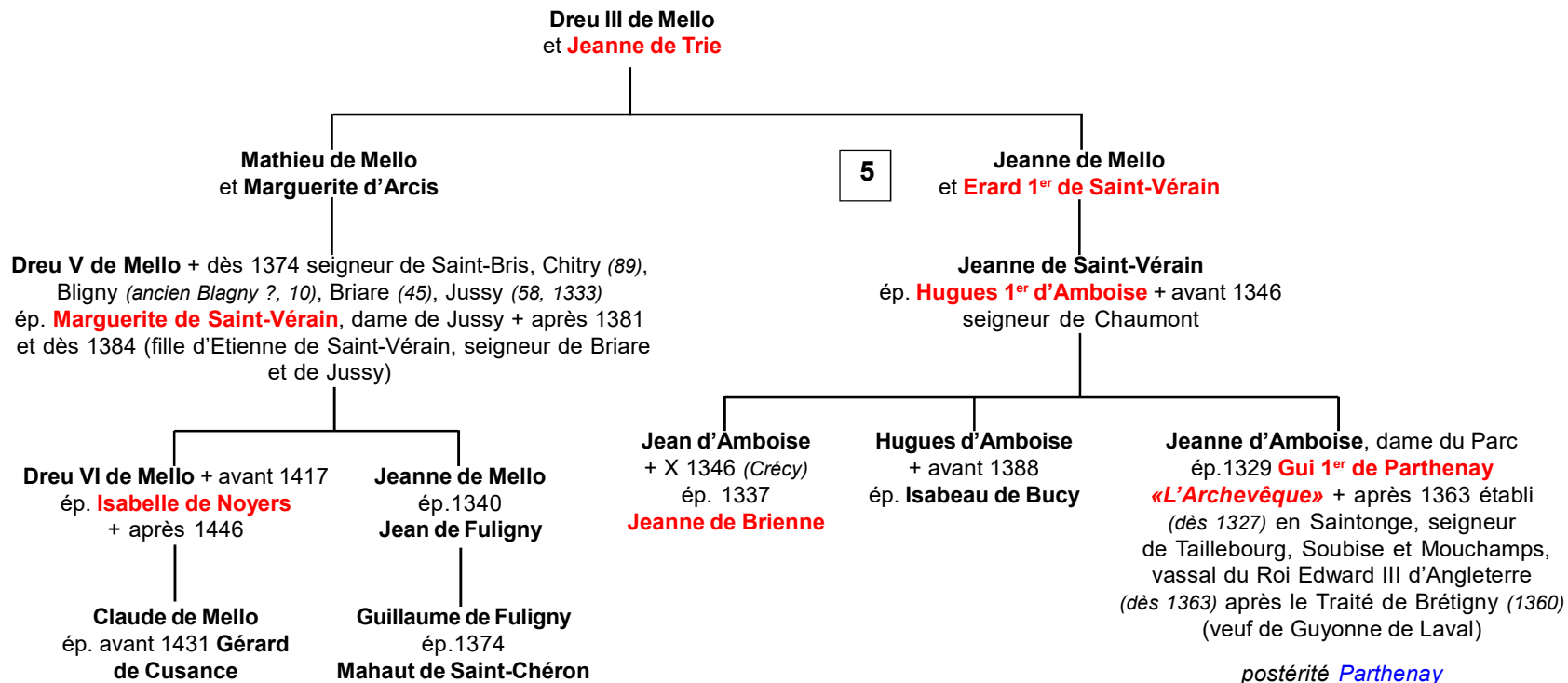
# Mello

## Branche de L'Orme



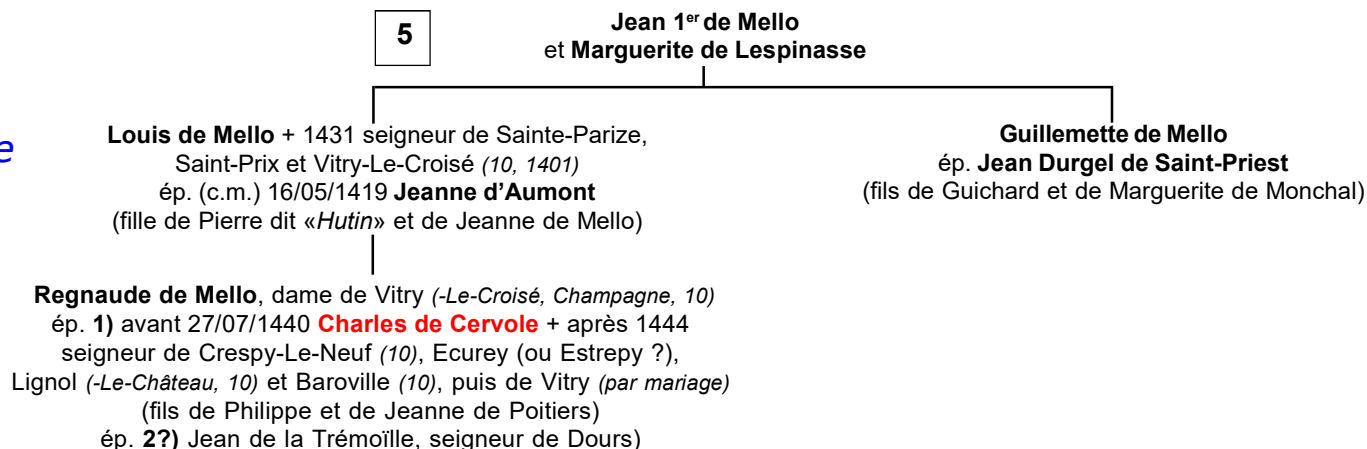
# Mello

## Branche de Saint-Bris



# Mello

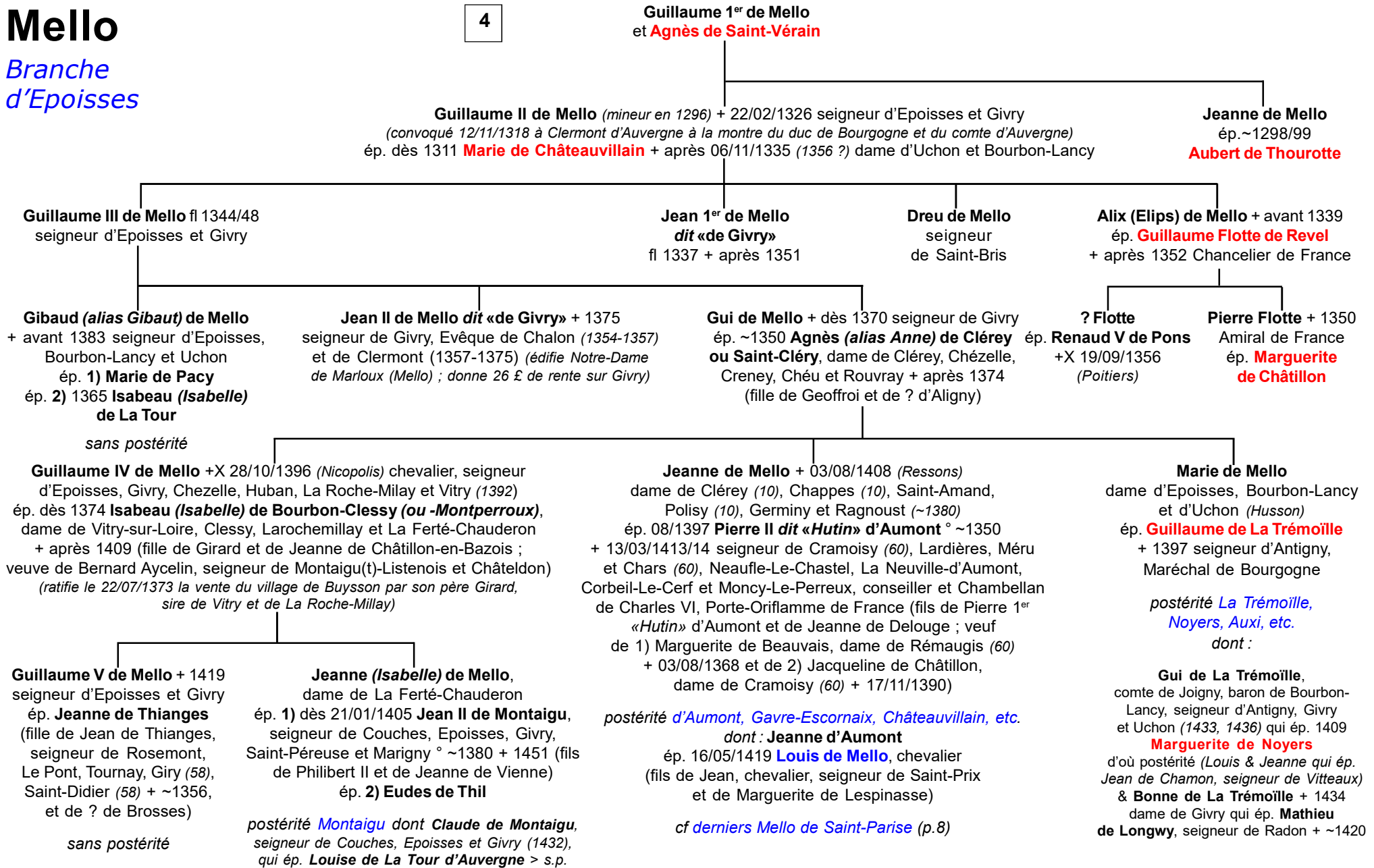
## Branche de Sainte-Parize



# Mello

## Branche d'Epoisses

4



# Mello

## Branche de Saint-Parize (ou Parize)

5 degrés

depuis **Mathieu de Mello**  
(fils puîné de Dreu III ?)

7

? **Mathieu de Mello**  
seigneur de Sainte-Parize



? **Jean III de Mello** + après 1464  
seigneur des Tours de Sainte-Parize (10), Vitry-Le-Croisé (10)  
et Saint-Parize-Le-Châtel (58), Saint-Martin (en Morvan)  
ép. **1**) 1423 **Marguerite de Ventadour** (fille de Jacques de  
Ventadour +X 1424 et de Jeanne de Torsay ; descendante  
de Bernard de Ventadour et de Marguerite de Brienne)  
ép. **2**) 03/12/1438 **Claude de Grancey**, dame de Chacenay (10)  
+ 10/11/1439 (fille de Robert de Grancey, seigneur de Courcelles  
(21) et de Meursault (21), et de Jeanne de Beaujeu (-sur-Saône) ;  
veuve de 1) Philippe de Chauvirey, seigneur de Bussières-  
Les-Belmont (52) + dès 1399 ; de 2) Pierre d'Aumont,  
seigneur de Cramoisy + 1412 ; de 3) Amé, seigneur de Choiseul  
(52), conseiller et Chambellan du Roi + après 12/04/1420)

1) *postérité féminine*

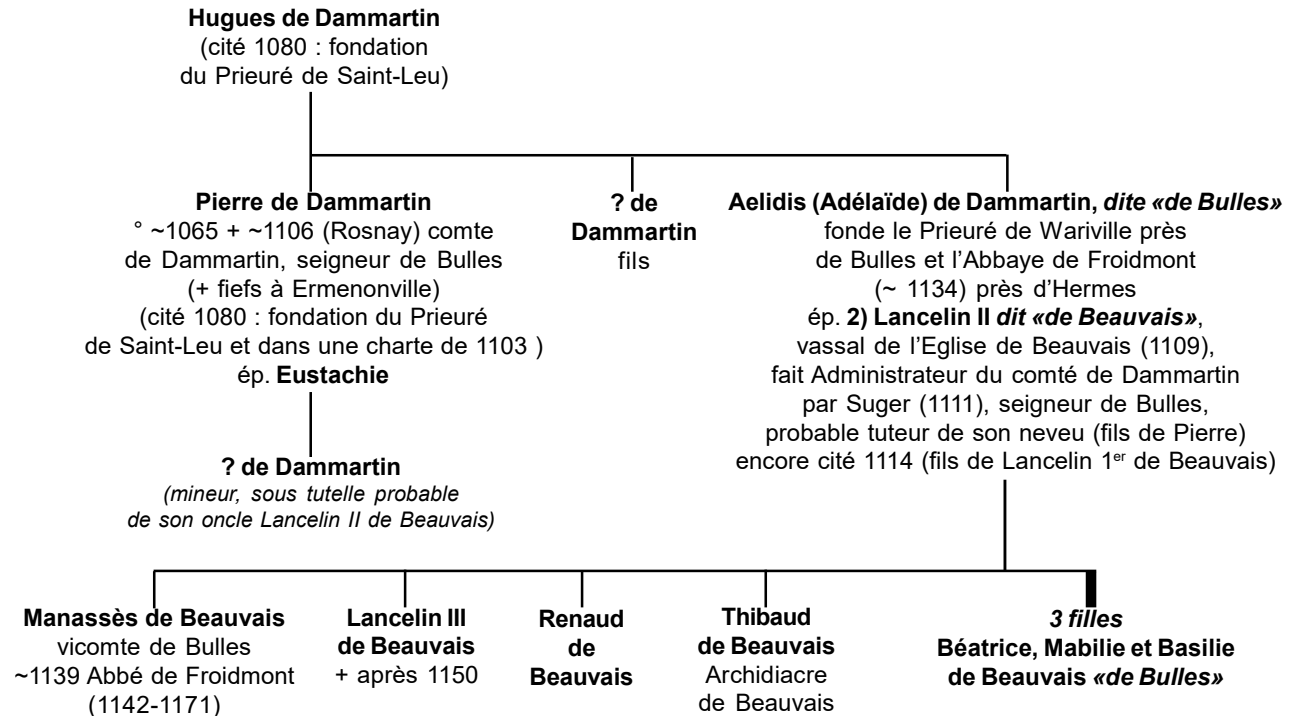
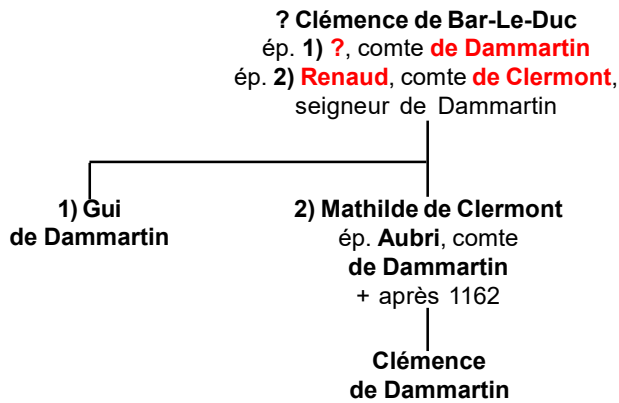


# Mello

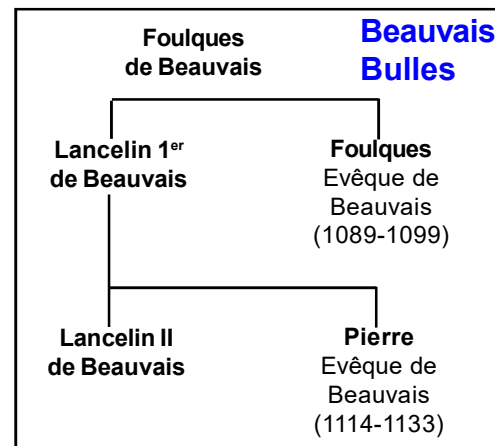
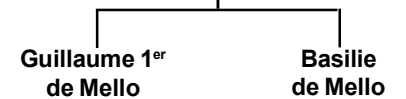
## Annexe : Les alliances Dammartin & Beauvais

H&G n° 180

notice pp. 226-232

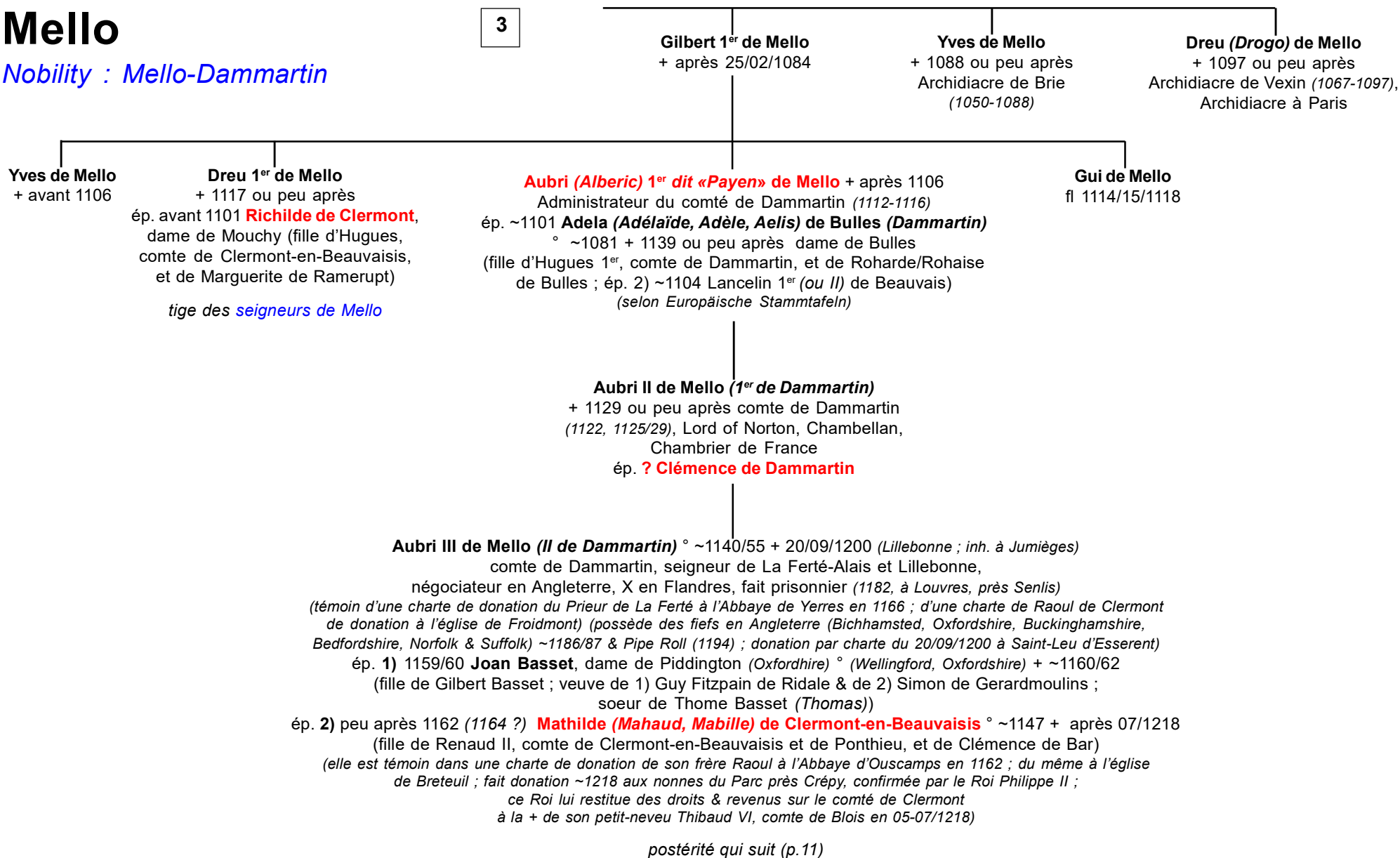


dont :  
**Basilie de Bulles**  
ép. ? Dreu IV de Mello

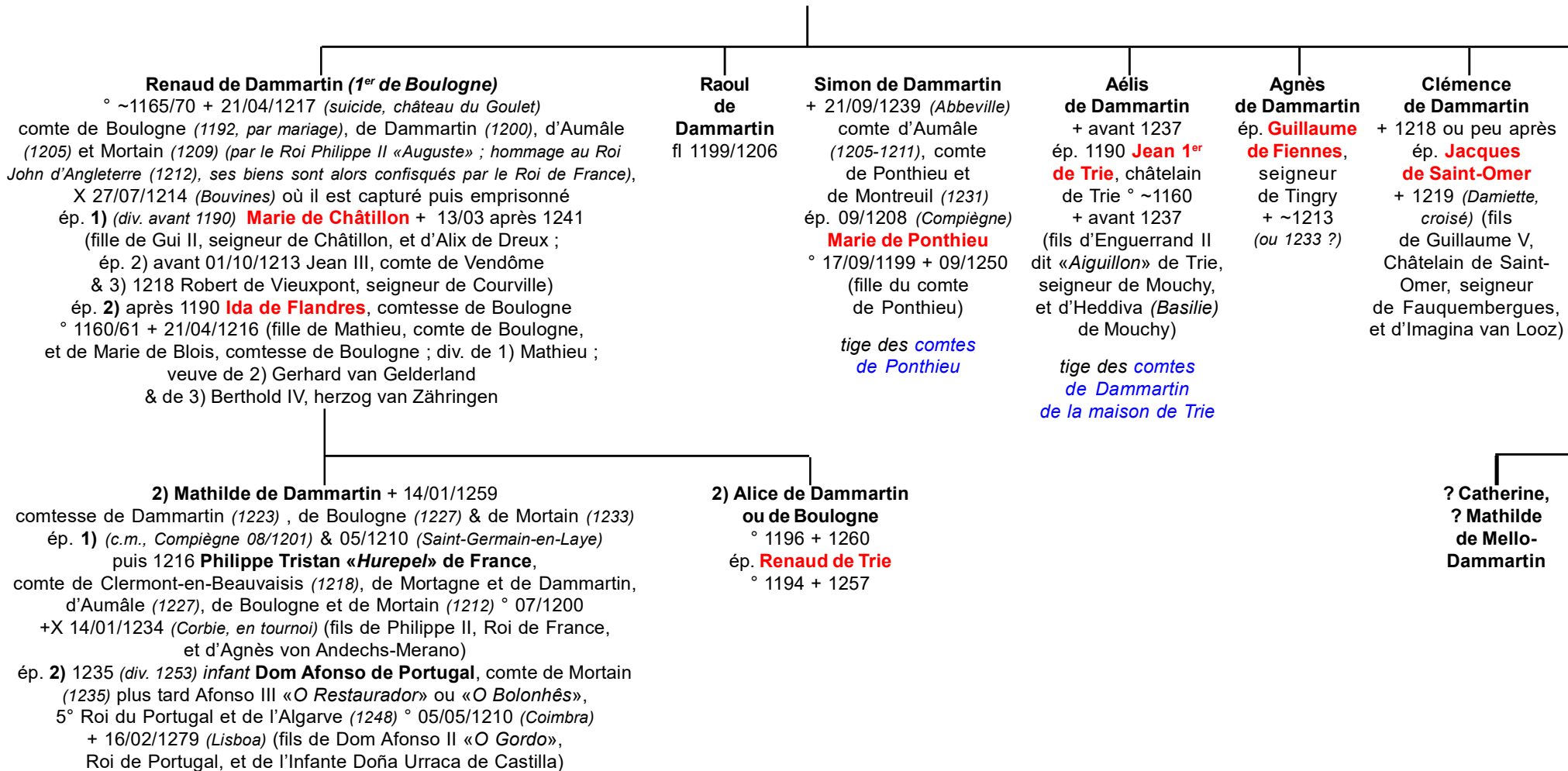


# Mello

Nobility : Mello-Dammartin



**Aubri II de Mello-Dammartin**  
 et 1) **Joan Basset**  
 et 2) **Mathilde (Mahaud, Mabilie)**  
 de Clermont-en-Beauvaisis



## GUI II DE MELLO (1247 – 1270)

Gui II, né dans le diocèse d'Auxerre, d'une illustre et noble famille, originaire du Beauvoisis, était fils de Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris, et d'Elisabeth de Mont-Saint-Jean. Dreux de Meilo, son oncle, avait été honoré sous Philippe-Auguste de la charge de connétable de France. Gui était doyen du chapitre de Saint-Etienne. La renommée de ses vertus et de sa haute capacité se répandit au loin et lui mérita l'honneur de monter sur le siège épiscopal de Verdun. Il se trouvait comme député de l'église d'Auxerre au concile général de Lyon, en 1245, lorsqu'il fut appelé au gouvernement du diocèse de Verdun qui avait alors besoin d'un personnage énergique pour soutenir ses intérêts. On ne sait si ce fut le chapitre de cette église qui le demanda au pape ou si le Souverain-Pontife, informé de la vacance du siège, par la mort de Guillaume de Trainel, le proposa au concile, comme très propre à défendre cette église de l'oppression.

Quoi qu'il en soit, les bourgeois de Verdun, qui tenaient le parti de l'empereur excommunié contre le pape, et voulaient se soustraire à la domination temporelle des évêques, regardèrent le nouveau prélat comme un étranger, et refusèrent de le reconnaître à titre de comte de la ville, et par conséquent, de lui rendre les honneurs dus à cette qualité. Gui de Mello qui n'était alors âgé que de trente deux ans, essaya de les ramener par des voies de douceur et aussitôt après sa prise de possession, convoqua à cet égard les magistrats et le peuple. Ses représentations furent inutiles. Il prit alors le parti de les excommunier, et, ayant délibéré avec le clergé, il sortit processionnellement de la ville, faisant porter devant lui le corps de Notre-Seigneur, avec ordre de signifier un interdit général de l'office divin dans toutes les églises; où il ne laissa que quelques prêtres pour baptiser les enfants et absoudre les mourants.

Les bourgeois coururent aux armes et se disposèrent à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Gui de Mello voyant alors que ses forces et ses ressources étaient insuffisantes pour continuer plus longtemps le siège qu'il avait mis devant la ville, prit la résolution de le lever, et fit brûler les lieux voisins, entre autres, le village d'Escance, et toutes les maisons du grand faubourg de la porte de Champagne, jusqu'à l'église de Saint-Amand. Il fit entrer ses troupes dans ses châteaux de Charny, de Dieue et de Watronville, mais le lundi, 27 août 1246, les bourgeois de Verdun, au nombre de douze ou treize mille hommes, commandés par un notable portant par dérision, une mitre au-dessus de son casque, entreprirent d'aller forcer les troupes épiscopales. Gui de Mello, par une habile manœuvre stratégique, sortit du château de Charny avec trois cents hommes seulement, et présenta la bataille aux bourgeois acculés dans une position difficile. Ceux-ci déconcertés ne tinrent pas longtemps contre le choc, ils prirent la fuite, laissant sur le champ de bataille une centaine des leurs tués, et aux mains du prélat, près de trois cents prisonniers. Peu de jours après, ils demandèrent la paix à Gui de Mello qui la leur accorda moyennant le paiement de dix mille livres fortes, valant chacune vingt-cinq sous, pour la rançon de leurs prisonniers et pour les dommages

qu'ils avaient causés. Les bourgeois renoncèrent en outre à toutes leurs prétentions de nommer et d'instituer leurs magistrats, et par un traité solennel qu'ils jurèrent tous, en particulier et en commun, le 29 novembre 1246, ils promirent d'obéir à l'évêque et à ses successeurs, et de ne plus faire aucune entreprise sur leur juridiction temporelle. Il y avait à peine deux ans que Gui de Mello occupait le siège de Verdun, lorsque les chanoines d'Auxerre sous les yeux desquels il avait été élevé et qui avaient pu apprécier ses connaissances théologiques, obtinrent, en février 1247, du pape Innocent IV, sa translation sur le siège que venait d'occuper Renaud de Saligny.

*« Dieu conduisit tellement les démarches de Gui, dit l'historien de sa vie, que dans tout ce qu'il entreprit pour son honneur et pour les droits des églises dont il fut chargé ; il demeura toujours victorieux. »*

Il fit son entrée solennelle à Auxerre le dimanche de Pâques, 31 mars 1247, et à cet effet, Mahaut, comtesse de Nevers, par un acte du 28 de ce mois, donna commission à Hugues de Vêrigny, seigneur d'Anlézy, de porter le prélat en son nom. Peu après, Gui se rendit à Sens pour y prêter aux mains de l'archevêque Gilles Cornut, le serment d'obéissance d'usage. Quelque temps après son intronisation à Auxerre, un grand nombre de seigneurs entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, et résolurent de partir avec saint Louis. Plusieurs d'entre eux ayant alors fait leur testament, choisirent ce prélat pour être leur exécuteur. De ce nombre, furent son père Guillaume de Mello; son oncle Dreux de Mollo, seigneur de Loches et de Mayenne; Archambaud de Bourbon le jeune, fils d'Archambaud son cousin-germain, et Jean de Toucy, seigneur de Saint-Fargeau. Pendant l'absence du roi et des principaux parents de Gui, le chevalier Renaud Rongefert, voulant en quelque sorte braver l'évêque, fit fortifier et élever sa maison de Saint-Pierre-du-Mont, près de Varzy. Gui lui signifia qu'il eut à démolir toutes ses constructions, parce qu'il n'était pas permis de bâtir un château dans la châtellenie d'un autre seigneur supérieur et reconnu tel, sans la permission de celui-ci. Le chevalier répondit par le mépris aux admonitions de l'évêque qui, après avoir imploré l'assistance du bras séculier, vint assiéger le château, le prit en peu de jours et le rasa jusqu'aux fondements. Furieux. Renaud essaya depuis d'attenter à la vie de Gui, mais Dieu permit que tous ses efforts fussent vains et inutiles.

Un autre seigneur, Geoffroi de Corbelain, écuyer et homme-lige du prélat, fit aussi construire, dans sa maison de Corbelain, au préjudice des droits de l'évêché, une bretèche, espèce de forteresse en bois, et quelques autres édifices qui ressemblaient à un château. La comtesse Mahaut se rendit médiatrice en cette affaire : on convint que ce qui était bâti resterait sur pied, mais que si Geoffroi y ajoutait quelque autre construction, la comtesse se chargeait de la faire démolir.

Gui réprima également, mais sur la fin de ses Jours, la hardiesse de Pierre de Bassou, chevalier, qui avait osé entreprendre sur sa justice d'Appoigny, et obtint contre lui un fameux arrêt donné par le parlement le 1er novembre 1269. Ayant appris qu'il y avait longtemps que les évêques d'Auxerre n'étaient entrés comme seigneurs féodaux dans les châteaux ou tours de Château-Neuf, Saint-Sauveur, Cosne, Mailly et Bitry, il contraignit la comtesse Mahaut, par censure ecclésiastique, à les lui livrer. Après avoir couché une nuit dans chacun d'eux, il laissa quelques officiers

pour les garder et les rendit ensuite à la comtesse, sa vassale.

En 1248, Gui de Mello approuva la vente que Guillaume d'Arcis, chevalier, et Mathilde, sa femme, avaient faite aux religieuses de Maubuisson, de tous les biens qu'ils possédaient à Pontoise, du chef de ladite Mathilde. Il confirma aussi les donations de son grand-oncle, Dreux de Mello, à l'abbaye de Baugerais. N'ignorant point l'acquisition que les chanoines de la cathédrale avaient faite du bourg de Cunzy, près de Varzy, que son frère Dreux avait, en 1248, vendu de son consentement, par devant Anseau, évêque d'Autun, il songea à réunir ce bien à la terre épiscopale de Varzy, et pour y parvenir il donna à son chapitre sa grange de Chichery. La même année, Guillaume de Mello, son père, reconnu, au mois de juillet, tenir de lui en fief sa maison de Beauche, en présence et témoignage de son frère, Dreux, seigneur de Loches et de Mayenne, et de Gui son oncle. Déjà, à la fin de juin précédent, le même Guillaume avait engagé à Gui, comme évêque, quelques domaines du fief de Mathilde, comtesse de Nevers.

Au mois d'octobre 1249, Gui de Orto reconnu, en présence de Gilles Cornut, archevêque de Sens, avoir reçu et tenir de Gui de Mello, en fief et hommage-lige, sa maison de Orto, dont la situation n'est point connue aujourd'hui. La même année, l'évêque d'Auxerre établit dans sa cathédrale un second archidiacre, et une bulle d'innocent IV, en date du 23 octobre, approuva cette institution. Gui, pour l'obtenir, avait exposé que le nombre des fidèles était devenu trop grand dans son diocèse pour qu'un seul archidiacre pût suffire, et que le chapitre avait admis tous les articles de ses dispositions. La cure de Nannay fut alors unie au grand archidiaconé, et celle de Treigny au second qui prit le nom d'archidiaconé de Puisaye. Gui décréta aussi, le mardi 16 novembre 1249, que l'écolâtre d'Auxerre serait désormais son chapelain et son vicaire pendant ses diverses absences. Il attribua aux religieux du Val-des-Choux la chapelle de Plain-Marchais, dans la paroisse de Lavau, et ceux-ci, le vendredi 18 mars 1250, reconnurent que cette chapelle était une dépendance de l'évêché. Les Prémontrés de Saint-Marien lui demandèrent, le vendredi 12 mai 1251, de vouloir bien confirmer l'élection d'Etienne, alors abbé de Saint-Paul de Sens.

Vers cette époque se passa un événement qui démontre combien Gui de Mello savait énergiquement maintenir les immunités et privilèges de l'église. Par une sentence d'un juge laïque, un clerc appelé Robin Chevrier, avait été condamné au bannissement à l'instigation d'une riche famille bourgeoise d'Auxerre, nommée les Souefs, et à l'insu de l'évêque diocésain. Revenu à Auxerre avant l'expiration de sa peine, ce clerc, sur la poursuite de cette même famille, fut bientôt arrêté, et nonobstant toutes les réclamations de Gui de Mello, pendu haut et court aux fourches patibulaires de Breton. Gui de Mello porta cette affaire au tribunal d'innocent IV alors à Lyon, et les ennemis de Chevrier succombèrent dans la procédure et furent condamnés à une réparation authentique. Elle consista en une procession où le clergé et le peuple, sorti de la ville et du faubourg, le rendirent à sa justice. Lebuin, prévôt d'Auxerre, Pierre et Dreux Souef et leurs complices, pieds nus et en chemise, des verges à la main, portèrent, depuis ces fourches jusqu'à la cathédrale, une bière

sur laquelle était l'effigie d'un clerc. La messe solennelle des morts fut célébrée par l'évêque, et le cadavre de Robin Chevrier, qu'on avait détaché de la potence et conservé dans un coffre, reçut la sépulture près de l'église de Notre-Dame de la Cité. Les malfaiteurs payèrent un outre au prélat une amende considérable, sur laquelle il donna aux chanoines de cette collégiale une somme de trois cents livres, pour être employée à la construction d'une petite chapelle sur la sépulture du pauvre clerc.

En 1252, Gui permit aux Franciscains d'établir à Auxerre une maison de leur Ordre. Gui qui, le 9 juin 1247, avait fait à l'abbaye de Pontigny, en présence du roi saint Louis, de la reine Blanche, sa mère, et de toute la cour, l'élévation du corps de saint Edme, archevêque de Cantorbéry, assista à la fameuse assemblée tenue à Sens le 19 mars 1251, pour examiner l'affaire du mariage de Henri, roi d'Angleterre, avec Jeanne de Ponthieu. Il se trouva cette même année à Paris au concile provincial de Sens qui adressa une monition canonique à Thibaud VI, comte de Champagne, son parent, à celui du mercredi 12 novembre 1253, du 13 juillet 1255, et à ceux tenus à Sens les 31 juillet et 24 octobre 1256, tous relatifs au meurtre de Renaud de l'Epine, chantre de l'église de Chartres. Au mois de juin précédent, il approuva le décret d'Alexandre IV sur la canonisation de saint Pierre martyr, et de concert avec la comtesse Mathilde; il fit, le 4 juin de cette même année, quelques règlements au sujet de la vente du pain dans la ville d'Auxerre. En 1257, Thibaud, roi de Navarre, le récompensa de quelques services, et la comtesse Mathilde le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Le 5 septembre 1258, Gui de Mello se trouva avec Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, son ami intime, à la translation des reliques de saint Eloi dans la cathédrale de Noyon, et approuva, la même année une vente faite par les chanoines de Saint-Pierre d'Auxerre à ceux de Saint-Jean de Sens. En 1259, il souscrivit aux lettres des évêques qui permettaient à saint Louis d'employer en oeuvres pies les sommes qui devaient être restituées à des personnes inconnues, et concilia un différend de l'abbesse de Crisenon avec le seigneur de Bazarnes. L'année suivante, l'évêque d'Auxerre, parlant au nom du clergé de France, fit, en présence de saint Louis, des prélats et des grands du royaume, un tableau pathétique des vexations qu'avaient à subir les chrétiens d'Orient. Au mois d'avril, en qualité d'exécuteur testamentaire de Guillaume de Mello, son père, il fonda l'anniversaire de ce dernier dans les églises de Saint-Germain, de Grandmont, et des religieuses des îles. Le 27 novembre suivant, Thibaud, roi de Navarre, lui permit de disposer, en faveur de qui il lui plairait, d'une rente qu'il lui avait donnée trois ans auparavant sur les entrées de la ville de Troyes. Gui s'en servit pour fonder six chapelains à Saint-Jean-le-Rond, outre les deux qui y étaient déjà et six à Saint-Michel. Toutefois, il n'exécuta son dessein qu'au mois d'octobre 1265, lorsqu'il fit son propre testament.

Au mois de février 1261, Gui était témoin de la vente des domaines de Pinterville faite à Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, par Jean de Meulan, et le dimanche 3 mars suivant, il accorda aux religieux de Pontigny un oratoire et un autel dans leur maison de Saint-Bris. Le 1er juillet, il se trouvait à Paris, et y passa dans

l'hôtel d'Eudes Rigaud un compromis avec, le comte de Nevers et le prieur de Pré, près de Donzy, sur un pro-cès relatif à l'arrestation de quelques-uns de ses vassaux. A son retour de l'assemblée de Clermont, en juillet 1262, il suivit Eudes Rigaud à Rouen et à Villedieu, et y bénit en son nom l'abbé de Valmont. Vers cette époque, ainsi qu'il résulte d'une lettre du pape Urbain IV, ce Souverain-Pontife lui offrit le patriarcat de Jérusalem, mais Gui déclina cet honneur. En mars 1264, il acheta tout ce que Renaud Préaux possédait à Lindry. Le pape Clément IV lui écrivit peu après pour l'inviter à se joindre à Charles, roi de Sicile, dans la croisade publiée contre le tyran Mainfroi. Gui, trois ans auparavant, avait paru à la tête d'une armée levée en quinze jours par Urbain IV, et avait fait des prodiges de valeur; aussi n'hésita-t-il pas à lever de nouveau sa bannière pour rendre Charles d'Anjou, frère du roi saint Louis, paisible possesseur des royaumes de Naples et de Sicile. Il partit en octobre 1265, d'après la Chronique de Nangis, avec Robert, comte de Flandre, Bouchard, comte de Vendôme, et plusieurs autres seigneurs. Ce fut alors que dans l'incertitude de son retour, il fit son testament dont un des principaux exécuteurs fut son ami, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. En quittant Auxerre, il passa à Vézelay, où le 4 octobre, il y vérifia, à la prière de l'abbé et des religieux, les reliques de sainte Marie de Béthanie. Arrivé à Rome, Gui y fut créé légat apostolique pour cette croisade et partit avec le roi Charles, récemment couronné. Ils prirent le chemin de Bénévent, où Mainfroi s'était renfermé. Lorsque l'heure de livrer bataille fut arrivée, l'évêque d'Auxerre harangua en peu de mots les chefs et l'armée, donna l'absolution générale aux soldats, et leur promit, dit Guillaume de Nangis, de la part de Dieu, une place au paradis, s'ils mouraient dans cette guerre. La victoire acheva l'oeuvre de Gui, qui revint à Rome en mars 1266, y fut reçu avec de grands honneurs, et le 15 mai, obtint du pape la confirmation de tous les biens, droits et privilèges de son église.

A son retour d'Italie, Gui alla se reposer auprès d'Eudes Rigaud qui, le 25 août 1266, le laissa malade au château d'Alleville, toutefois, le 28 septembre suivant, il se trouvait à Saint-Germain-en-laye présent au contrat de mariage de Fernand, infant de Castille, avec Blanche, fille de saint Louis. Le 1er février 1267, il était à Saint-Satur, en Berri. Le siège métropolitain de Lyon était alors vacant par suite de la démission de Philippe de Savoie, les uns demandaient pour lui succéder, Milon, doyen de cette église, d'autres, au contraire, lui eussent préféré Gui de la Tour, évêque de Clermont. Pour mettre fin à ces tiraillements, Clément IV nomma Gui de Mello à cet archevêché par une bulle du 30 décembre 1267; mais Gui, fidèle à l'église d'Auxerre, refusa de devenir primat des Gaules. En 1269, le roi saint Louis étant passé à Auxerre, Gui lui fit une réception magnifique, et obtint de ce prince qu'une monnaie fabriquée à Auxerre par Eudes, comte de Nevers, sans avoir été approuvée des officiers de l'église, ne put avoir cours dans la ville, et que ceux qui l'avaient fabriquée fussent chassés. Enfin, les Templiers qui, sans son autorisation, avaient fait suspendre une cloche à la chapelle de leur maison de Monéteau, où ils s'étaient même permis d'administrer la bénédiction nuptiale, furent, à sa requête, condamnés par Simon de Brie, cardinal et légat en France, à donner à l'évêque d'Auxerre pleine et entière satisfaction.

La maison épiscopale qui subsiste encore à Auxerre, est due en partie à la munificence du prélat, qui fit d'énormes dépenses pour relever et embellir les châteaux de Régennes, de Beaure-tour, de Villechaud, de Varzy, etc.

Une grave maladie l'éprouva cruellement. La prière et les bonnes oeuvres l'occupèrent alors exclusivement, et ce fut en fixant les yeux sur le crucifix et sur l'image de la sainte Vierge, qu'il rendit le dernier soupir, le 19 septembre 1270, à l'âge de 58 ans; après un épiscopat de 23 ans et 6 mois. On l'inhuma dans le chœur de la cathédrale, aux pieds de Bernard de Suilly.

Il portait pour armoiries : d'or, à deux fasces de gueules, à l'orle de neuf merlettes de même, quatre en chef, deux en fasce et trois en pointe.

